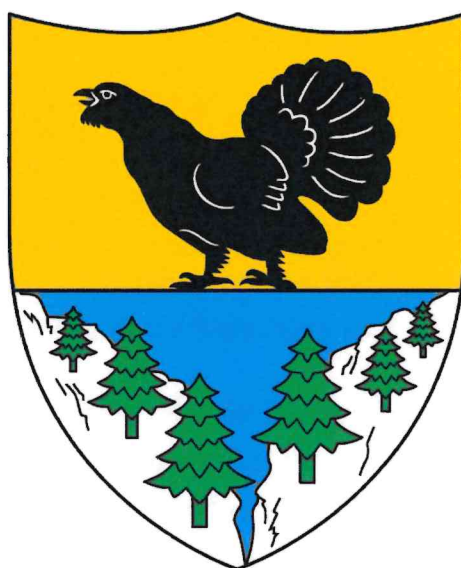


# **COMMUNE D'ENGES**



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 28 MARS 2024**



La présidente ouvre la séance à 20h19 en accueillant les membres du Conseil général, du Conseil communal et le public. Elle rappelle que les orateurs doivent annoncer leur nom lors des prises de parole. Elle poursuit ensuite avec le rappel de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

1. Appel.
2. Approbation des procès-verbaux :
  - 2.1. PV du 16 novembre 2023.
  - 2.2. PV du 14 décembre 2023.
3. Nomination d'une·e conseiller·ère communal·e en remplacement de M. Laurent Hirt, démissionnaire.
4. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal :
  - 4.1. Demande de crédit d'engagement de CHF 25'000.00 pour financer les travaux préparatoires de la nouvelle commune de Laténa. Rapport à l'appui.
  - 4.2. Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 relative au remplacement du système de chauffage du collège. Rapport à l'appui.
  - 4.3. Rapport du Conseil communal relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement.
  - 4.4. Rapport du Conseil communal relatif à l'avenir du pâturage communal.
  - 4.5. Proposition du Conseil communal relative à la vitrine de la salle communale.
5. Etat d'avancement des travaux préparatoires de Laténa.
6. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
7. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
8. Informations des membres du Conseil communal.
9. Questions des membres du Conseil général.

**La présidente demande s'il y a des remarques.**

### **1. Appel**

**La présidente passe la parole au secrétaire, Michel Vesco, afin qu'il procède à l'appel qui se résume de la manière suivante :**

#### **Conseil général :**

Présidente : Mme Constanze Bonardo ;

Vice-Président : M. Thierry Adatte ;

Secrétaire : M. Michel Vesco ;

Membres : M. Cédric Abplanalp ;

M. Gilles Christen ;

M. Pierre-André Geiser ;

M. Michel Riba ;



*M. Jonathan Pigeon ; excusé*

*M. Michele Migliore; excusé*

*M. Bernard Monnet ; excusé*

*Mme Maryline Sunier ; excusée*

**Conseil communal :**

Présidente : Mme Vanessa Renfer

Vice-président : M. Christophe Aubert

Secrétaire : Mme Nadège Grivel

Vice-secrétaire : M. Claude Borel

Membre : -

**Administration :**

Mme Laura Richard, administratrice

*Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative ; excusée*

**La présidente remercie le secrétaire pour son appel.**

---

**2. Approbation des procès-verbaux**

2.1 PV du 16 novembre 2023

2.2 PV du 14 décembre 2023

Il n'y a aucune remarque, les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

**Vanessa Renfer**

Nous avons beaucoup, beaucoup de retard pour rendre les PV, nous nous en excusons. Ce n'est pas faute d'essayer, mais c'est un peu compliqué en ce moment. Il est extrêmement difficile de mobiliser du temps pour s'en occuper.

Nous avons discuté avec Constanze, en aparté, sur une possibilité de simplifier la prise des PV, afin qu'ils soient beaucoup plus synthétiques, quasiment décisionnels. Nous en avons discuté au Conseil et, ayant sollicité l'avis de notre juriste et grand expert politique Claude Borel, il n'est pas possible qu'un PV d'une telle autorité soit décisionnel. Il faut donc que nous restions sur un modèle relativement complet et étoffé.

Nous avons réfléchi à la possibilité de demander de l'aide à nos communes voisines, mais c'est difficile, car elles sont aussi sous l'eau, à part peut-être la Tène. Toutefois, dans l'urgence, la solution que nous avons choisie pour ce soir – la séance étant enregistrée, comme d'habitude – est d'en confier la rédaction à une personne qui est une ancienne administratrice communale. Elle va rédiger le PV sur la base de l'enregistrement. Comme cette personne ne nous connaît pas, cela implique qu'il faut absolument que chacun dise son nom avant chaque intervention, et que l'on évite de parler en même temps.



Voilà la solution pour ce soir. Pour les séances du Conseil général jusqu'à la fin de l'année, nous verrons si l'on maintient cette solution ou si l'on reçoit peut-être de l'aide d'une autre commune. Le PV sera normalement rendu dans le courant du mois d'avril.

**Christophe Aubert**

Peut-être juste rajouter encore que Camille Crelier part en vacances deux semaines, ce qui représente encore deux semaines de battement par rapport au PV. Nous avons maintenant aussi pas mal de boulot à fournir pour Laténa. Nous espérons que quand nous aurons rendu tout ce qui concerne les GT – d'ici les mois de mai-juin – nos administrations seront un peu plus fonctionnelles que maintenant. D'où l'intérêt de partir sur cette solution pour ce soir.

**Thierry Adatte**

On peut savoir qui prendra le PV ?

**Vanessa Renfer**

C'est une personne qui a créé sa propre société, *Ancrages*. Elle s'est spécialisée dans ce domaine, dans la rédaction et la prise de PV. Cette personne s'occupe déjà des PV des trois grandes villes.

**Thierry Adatte**

Cela implique un coût, j'imagine. Est-ce que c'est cher ?

**Vanessa Renfer**

Nous avons un devis à CHF 80.- de l'heure, sachant qu'il faut compter environ 10 heures par heure d'enregistrement.

**Thierry Adatte**

Il faut donc que nous soyons concis...

**Cédric Abplanalp**

Juste une question : c'est rassurant qu'elle prenne déjà les PV d'autres communes, mais des choses confidentielles seront dites. Si elle a de l'expérience, tant mieux. Mais nous devrions un peu réfléchir par rapport à la confidentialité, à la rédaction du document, quant aux éléments qui pourraient en ressortir.

**Vanessa Renfer**

La séance est publique.

**Michel Vesco et Christophe Aubert**

Les PV sont publics et consultables en PDF par la suite sur le site internet.

**Thierry Adatte**

Personnellement, cela m'est égal, je ne vais pas faire une montagne pour une histoire de PV. Cependant, vu qu'il reste deux ou trois séances et que, de toute façon, il y aura la nouvelle commune fusionnée, je ne vois pas en quoi un PV décisionnel, avec l'enregistrement – ce qui est devenu légal à beaucoup d'endroits – serait un problème.

**Claude Borel**

Le règlement général de commune prévoit – comme au Grand Conseil – que les PV rapportent les interventions des députés ou conseillers généraux, et que l'essentiel de ces interventions soit résumé. C'est quand même le principe de base dans le monde politique neuchâtelois. La solution n'est pas d'une importance folle. On ne va pas mettre une commune au pilori parce qu'elle a rédigé des PV décisionnels. Mais le charme de nos séances, ce sont les « Divers » ! Alors, si l'on supprime les « Divers » où il n'y a pas de décisions...



**Constanze Bonardo**

Est-ce que cela n'est pas possible de résumer parfois certains passages ? Cela n'a pas été prévu au budget.

**Christophe Aubert**

Tenant compte de la réalisation d'un PV habituel, qui représenterait 15-20 heures de travail, si nous arrivons à goupiller celui-là en 10 heures, il n'y a pas une énorme différence en termes de temps et de coût pour la commune. Nous allons quand même exiger une synthétisation auprès de la personne, afin d'avoir une fourchette de prix qui corresponde à ce que nous faisons. Au final, nous passons 15 ou 20 heures à CHF 45.- pour faire un PV, en comptant toutes les charges, et nous devons aussi le financer. De plus, il y a encore d'autres boulots qui doivent être faits en même temps.

C'est clair que si notre administration se contente de savoir que l'autre personne est en train de faire le PV, cela ne va pas le faire. Mais si d'autres boulots – et il y en a – sont faits pendant ce temps c'est largement justifié. Toutefois, il est clair que ce n'est qu'une solution provisoire.

**Thierry Adatte**

Je comprends tout à fait ces arguments. Mais le problème principal vient d'une seule chose : c'est la prise de notes. Si l'on prend des notes au fur et à mesure, le PV se fait en 4 heures. Sérieusement. C'est le gros point. Les enregistrements sont pratiques, mais s'il faut à chaque fois revenir sur l'enregistrement, cela prend des heures. Alors que si l'on prend des notes synthétiques, il n'y a aucun problème. Je pense qu'il est un peu dommage d'avoir perdu cette habitude de prendre des notes. C'est fondamental dans la vie d'une administration.

**Christophe Aubert**

Pour revenir là-dessus, depuis que Camille Crelier vient aux séances, elle prend directement le PV et une bonne base est déjà faite. Mais ce n'est pas mon boulot.

**Constanze Bonardo**

La période est actuellement très chargée, puisqu'il y a ces groupes de travail, mais il sera peut-être possible de faire comme avant pour le PV de cet été.

**Claude Borel**

Cela fait déjà une heure de PV à parler du PV...

### **3. Nomination d'une·e conseiller·ère communal·e en remplacement de M. Laurent Hirt, démissionnaire**

---

**Constanze Bonardo**

Je tiens d'abord à remercier Laurent de son investissement et de tout le travail réalisé. Son départ était un petit peu abrupt. Je ne sais pas ce qui s'est passé en détail, mais je n'ai pas envie de le savoir.

Nous en avons déjà discuté, mais je repose quand même la question ce soir : y a-t-il un ou une candidat·e qui souhaiterait intégrer le Conseil communal ?

Nous n'avons donc personne à proposer pour ces 9 mois qui restent. J'espère que cela ira quand même pour le Conseil communal.



**Vanessa Renfer**

Nous en avons évidemment discuté, mais nous nous sommes dit que nous pouvions continuer ainsi pour le peu de temps qui restait, plutôt que d'avoir quelqu'un de nouveau, qui n'est pas forcément efficace très rapidement. Néanmoins, je ne vous cache pas que la période est chargée...

**4. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal**

4.1 : Demande de crédit d'engagement de CHF 25'000.00 pour financer les travaux préparatoires de la nouvelle commune de Laténa

**Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.**

**Claude Borel**

Comme vous le savez, le financement des travaux préparatoires de Laténa n'avait pas été inclus dans les budgets à fin 2023. Ils sont aujourd'hui estimés à près de CHF 800'000.00 et englobent les frais de nos divers mandataires (SIEN, pour l'informatique, objectif:ne, accompagnement RH, etc.) et 4 mois de fonction du nouveau conseiller communal élu en juin 2024. Au prorata du nombre d'habitants – et nous devons être reconnaissants à nos partenaires de s'en tenir toujours à ce principe – cela donne CHF 18'600.00 à charge de notre commune, que nous avons portés à CHF 25'000.00 pour tenir compte d'autres dépenses qui nous incomberont.

J'ajouterai, en empiétant déjà sur le point 5 de l'ordre du jour, que les travaux du COPIL et des commissions avancent bien, mais constituent aussi une grosse charge pour les diverses administrations communales.

Les premiers gros défis sont constitués par l'organigramme de la nouvelle commune et le règlement, qui s'appliquera à la séance inaugurale du Conseil général en juin.

Deux mots sur les élections : le Conseil communal est heureux de voir de nombreux Engeois figurer sur les diverses listes électorales. Bonne chance à toutes et à tous.

**Le crédit est accepté à l'unanimité.**

4.2 : Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 relative au remplacement du système de chauffage du collège

**Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.**

**Vanessa Renfer**

Cette demande de crédit n'est pas du tout inconnue pour vous, puisque cela fait un moment que nous savons que ce chauffage devra être changé. C'est justement Laurent Hirt qui avait fait pas mal de recherches et de démarches pour étudier les possibilités qui s'offraient pour changer la chaudière, et nous avons repris les documents qu'il avait transmis.

Nous avons actualisé les devis et retenu la même solution que lui, qui semble être la plus pratique et la plus adaptée pour le collège. Elle consiste à mettre tout le système de chauffe au sous-sol et à libérer ainsi de l'espace au niveau du local où se situe actuellement la chaudière à mazout, au rez-de-chaussée. C'est plus simple si je réponds aux questions que vous auriez sur le rapport, car je ne vais pas répéter ce qui est écrit. Nous sommes à disposition, Christophe et moi.

**Constance Bonardo**

Effectivement, nous avons deux ou trois petites questions.



**Thierry Adatte**

Est-ce que c'est le fumiste qui a demandé plusieurs devis, ou est-ce que plusieurs fumistes ont chacun demandé un devis ?

**Vanessa Renfer**

Ce n'est pas le fumiste qui a demandé des devis, c'est le chauffagiste. Nous avons sollicité un chauffagiste, qui a demandé plusieurs devis.

**Thierry Adatte**

Est-ce que cela ne pose pas de problème ? On parle quand même beaucoup de collusion entre entreprises différentes. Est-ce que cela ne serait pas mieux d'avoir un chauffagiste qui fait chaque fois une demande – c'est-à-dire solliciter plusieurs chauffagistes – plutôt que de n'avoir qu'un seul chauffagiste ? Nous nous sommes posé la question. Sans vouloir chercher la petite bête, est-ce que, pour la démarche, il ne serait pas mieux de demander un devis à plusieurs chauffagistes ? Il y en a beaucoup, surtout à l'heure actuelle. Un chauffagiste qui demande plusieurs devis va évidemment avoir ses préférences...

**Vanessa Renfer**

Est-ce que c'est mieux d'un point de vue financier ? Nous avons retenu cette solution-là, car nous avons une relation de confiance avec cette personne. Ce qui était surtout important, c'était la garantie d'avoir un système de chauffage de secours rapidement disponible en cas de panne, parce que la chaudière actuelle est vraiment au bout. Elle va tenir – enfin, nous l'espérons – mais elle pourrait lâcher demain. C'est pour cette raison que nous avons fait ce choix.

**Cédric Abplanalp**

Vous parlez du chauffagiste : qui est cette personne ?

**Vanessa Renfer**

Il s'agit de Jean-Philippe Favre.

**Cédric Abplanalp**

C'est celui qui travaille régulièrement avec la commune, c'est cela ?

**Vanessa Renfer**

Oui.

**Michel Vesco**

J'ai deux petites questions. Vous parlez des panneaux solaires : c'est vrai qu'il me paraît compliqué d'installer des panneaux solaires sur le collège, ce n'est peut-être pas une solution idéale. Néanmoins, une comparaison a-t-elle été faite entre le prix de l'électricité actuel et les pellets ? Car le prix des pellets a aussi beaucoup augmenté.

**Vanessa Renfer**

J'avoue que je n'ai pas fait de comparaison.

**Michel Vesco**

J'ai une deuxième question technique. Vous parlez du ballon d'eau chaude de 270 litres, qui sera chauffée par une pompe à chaleur intégrée. Est-ce que cela remplace la résistance en cas de panne du chauffage dans les boilers actuels ? L'eau sera-t-elle quand même chauffée par les pellets ?



### **Christophe Aubert**

Pas dans cette offre-là. J'en ai discuté avec lui, car, au final, c'est presque plus efficient avec la PAC intégrée au boiler, qu'avec la chaudière à pellets.

A mon sens, si la chaudière était raccordée, ce serait efficient qu'elle soit fonctionnelle pour le chauffage, comme pour le boiler. Toutefois, dans l'offre précédente, par rapport à un boiler basique électrique, la PAC intégrée dans le boiler représente une consommation de l'ordre de 25-30 %. Il y a quasiment 70-75 % d'économie d'électricité.

Sur une chaudière à forte inertie – du type bois déchiqueté, bûches – il y a une beaucoup plus grosse inertie qui nécessite des ballons, des accumulateurs, etc. On profite donc de chauffer tout ce qui doit l'être, étant donné que la chaudière prend un moment pour chauffer.

Il semblerait qu'avec les pellets, ce sont des corps de chauffe beaucoup plus petits, car c'est vraiment un corps de chaudière beaucoup plus petit, qui n'a pas ces mêmes problèmes d'inertie et de masse à chauffer. Nous le voyons déjà au fait qu'il n'y a pas de boiler, pas d'accu de chauffage. Ce sont des points que nous avons soulevés et que nous allons encore approfondir avec Jean-Philippe, car je ne l'ai pas vu jusqu'à maintenant. Néanmoins, je trouverais assez pertinent qu'il y ait un moyen de brancher la chaudière au même réseau d'eau sur le boiler. Il faut juste qu'il me prouve que c'est meilleur marché d'avoir la PAC intégrée au boiler. Nous allons contrôler.

Pour rebondir sur ce qu'a dit Thierry : c'est clair qu'il y a un grand nombre de chauffagistes. Mais les chauffagistes qui font du bon boulot ne courent pas toujours les rues. Chez moi, j'ai aussi pris des chauffagistes le meilleur marché, mais si je n'avais pas été là pour surveiller ce qui se faisait, je pense que certaines choses n'auraient vraiment pas joué.

Question dépannage pour la commune, c'est vrai que l'entreprise Favre – que ce soit au nom d'Alain ou de son fils – a toujours été là. Que ce soit dimanche, Noël, etc., ils ont toujours fait du bon boulot.

De plus, je ne vous cache pas que j'ai quand même regardé un peu ce que cela coûtait ailleurs. Nous savons quand même aussi ce que coûtent les chaudières, leur installation, et nous pouvons vite décortiquer. Dans les offres qu'il nous a faites pour présenter les différentes chaudières, on voit bien les différents coûts.

En ce qui me concerne, je connais relativement bien le chauffage au bois, aussi de par nos propres installations : on touche un peu le domaine et on sait un peu ce qui est pertinent et quelles sont les marques qui fonctionnent bien. De plus, en cherchant à gauche et à droite, on arrive à obtenir des réponses assez pertinentes. Cela dit, je comprends bien cette position.

Toutefois, quand on regarde le boulot dans le devis qu'il a préparé, ce n'est pas arraché par rapport à ce qu'il y a à faire. Réellement, si l'on compare le job et toute la masse de boulot à faire par rapport au coût, ce n'est pas exorbitant. Et nous n'avons jamais eu de problème avec lui. Peut-être que des gens ont eu des soucis avec Favre, je n'en sais rien, c'est une entreprise comme une autre, mais il nous a toujours dépannés.

Concernant l'urgence, il faut savoir que la chaudière que nous avons actuellement au collège consomme de l'eau chaque semaine. Chaque semaine, nous devons remettre de l'eau, car l'eau part avec le brûleur. Nous sommes déjà contents qu'elle tienne jusqu'à la fin de l'hiver. Si nous arrivons à la tirer jusqu'à cet été pour faire les changements durant la période des vacances, c'est quelque chose de réglé pour l'année prochaine.

Laurent aurait martelé que nous n'allons pas demander des offres pour demander des offres, alors que nous savons très bien que nous ne prendrons pas ces gens. Je le rejoins un peu là-dessus, mais nous avons fait attention à ce qui nous était proposé.



**Thierry Adatte**

Juste pour répondre : première chose, je ne sais pas qui est M. Favre, ce n'est donc pas une question de personne. C'était juste une question technique et logique. Normalement, selon le règlement, on est censés demander plusieurs offres. C'est tout. Mais nous ne voulons pas attaquer quoi que ce soit ou qui que ce soit. De toute façon, nous ne savions pas qui c'était. Le prix pour installer une pompe à chaleur est raisonnable. C'était juste la question de savoir si cela avait été fait comme cela se fait d'habitude, parce que ce n'est pas très clair dans l'explication. Je ne savais pas si c'était le chauffagiste qui avait demandé plusieurs offres ou si c'était vous qui en aviez demandées à plusieurs chauffagistes. C'était une question technique, ce n'était pas une attaque par rapport à un choix quelconque, puisque nous ne savions pas qui c'était. Il faut que ce soit clair.

**Christophe Aubert**

Je ne le prends pas du tout comme une attaque, pas de souci.

**Gilles Christen**

Nous nous posons la question de la pertinence d'un boiler de 270 litres pour un bâtiment qui n'a que deux évier et pas de salle de bain. Nous nous demandons si c'était dans le but d'installer une petite salle de bain dans le futur ancien local de chauffage, ou si les 270 litres sont effectivement ce qu'il faut pour permettre de laver quelques pinces après un cours de dessin.

**Christophe Aubert**

En effet, c'est une remarque très pertinente, puisqu'un boiler de 270 litres est ce que l'on met dans un ménage.

Je pense que nous allons étudier la question et lui demander, car un boiler de 50 ou 100 litres serait peut-être largement suffisant. Expérience vécue, la différence entre 250 et 150 litres représente CHF 70.-. C'était peut-être son idée. Au niveau de la consommation électrique, cela ne change quasiment pas, en raison de l'inertie du boiler. Je suis sûr que cela ne change rien. Il a peut-être proposé une offre-type de boiler, mais la remarque est pertinente et nous allons affiner. Dans un endroit où l'espace est limité, je pense qu'il est très pertinent de poser un modèle plus petit qui corresponde vraiment, car c'est sûr que nous n'allons pas faire un vestiaire au collège. Nous en prenons note.

**Michel Vesco**

Je rebondis sur ce que tu as dit : tu as l'air sûr de toi, mais je ne suis pas d'accord du tout par rapport à la consommation d'eau. Si l'on chauffe un boiler de 270 litres pour n'en utiliser que 20 litres, même en isolant le boiler au maximum, avec des parois de 3 mètres, l'eau refroidit au bout d'un moment. Je pense que le problème est là, plutôt que dans la dimension : chauffer autant d'eau pour en utiliser très peu. Elle va refroidir le soir et la nuit, et elle devra de nouveau être chauffée le lendemain matin.

**Christophe Aubert**

Techniquement parlant, l'eau du boiler est chauffée, et l'eau chaude est toujours en haut et l'eau froide en bas. Tu consommes toujours l'eau chaude qui est en haut. Tu peux faire l'expérience chez toi : tu coupes ton boiler avec la pompe à chaleur et tu regardes la température de l'eau qui est en haut de ton boiler, et tu refais l'exercice le lendemain matin. Elle aura peut-être perdu 3 degrés au maximum. Il y a une telle inertie, il est tellement bien isolé, que ce sont vraiment des peanuts au niveau consommation.



**Michel Vesco**

Tu le penses, mais tu n'en es pas sûr à 100 %. On *pense*, mais si l'on n'en est pas sûr à 100 %, ça vaut quand même la peine de poser la question. Elle est pertinente. Si des calculs savants nous prouvent que tu as raison... Mais je n'en suis pas si sûr.

**Christophe Aubert**

Aujourd'hui, un boiler est un système hyper efficient. Quand l'eau est consommée, il y a un échange : l'eau chaude monte, l'eau froide vient dessous, et c'est l'eau qui est dessous qui est chauffée. Il y a très peu de circuit entre-deux, qui va du haut au bas du boiler.

Je pense que l'argument « inutilité d'avoir un boiler de 270 litres » est bien plus pertinent *a contrario* de celui relevant la différence au niveau de la consommation d'électricité.

Evidemment, la première fois, il faut chauffer 270 litres, alors qu'il ne faudrait chauffer que 150 ou 100 litres avec un autre boiler. Néanmoins, si l'on installait un compteur, une fois qu'ils sont chauds, tant l'un que l'autre, il n'y aurait que très peu de différence. J'ai déjà vu les effets et j'en suis assez convaincu.

**Michel Vesco**

Je ne me permettrais pas de me prononcer davantage ici, ce n'est pas mon métier.

**Christophe Aubert**

Nous allons regarder dans ce sens.

**Michel Vesco**

Cela vaut la peine d'investiguer à mon avis, mais je me trompe peut-être.

**Le crédit est accepté à l'unanimité.**

4.3 : Rapport du Conseil communal relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement

**Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.**

**Constanze Bonardo**

Le Conseil communal souhaite-t-il commenter cette clé de répartition ?

**Christophe Aubert**

Juste en quelques mots, pour compléter ce qui vous a été transmis. Comme précisé, la taxe prévue jusqu'à aujourd'hui allait dans un fonds unique, une réserve. C'était une réserve dans laquelle on pouvait prélever – sous certaines conditions – ce qui était nécessaire pour l'équipement des routes, les eaux usées, les infrastructures d'eau potable, etc.

Avec le MCH2 et la révision des lois cantonales, nous ne pouvons plus faire de cette façon. Ces taxes doivent être maintenant attribuées aux exercices durant lesquels elles sont perçues, et nous devons les attribuer comme des rentrées selon une clé de répartition propre à chaque chapitre concerné : c'est-à-dire tant pour les routes, tant pour les eaux usées, tant pour l'eau potable.

A chaque fois que des taxes sont prélevées – pour une construction, une transformation, etc. – elles viennent affectées à l'exercice en cours, mais ne sont plus attribuées à une réserve au bilan, comme auparavant. Il s'agit d'une modification de la loi, qui est effective pour toutes les communes.



La clé de répartition offre une marge de manœuvre relativement faible. Des pourcentages sont proposés pour les trois chapitres, et il nous appartient ensuite d'estimer et de voir ce que nous voulons attribuer, dans quel chapitre. D'où la clé de répartition qui vous est proposée et que vous trouvez dans le rapport :

- Fourchette de 40-50 % pour les routes et l'éclairage public : nous avons choisi 50 %, étant donné notre grand territoire routier.
- Fourchette de 10-20 % pour l'adduction d'eau : nous avons choisi 20 %, car nous sommes conscients d'avoir un réseau d'eau relativement désuet et qui nécessitera certains travaux. Ceci en tenant compte aussi de l'adduction du Grand Chaumont.
- Fourchette de 25-40 % pour les eaux usées et les eaux claires : nous avons choisi 30 %, également en rapport à nos équipements actuels.

Cette clé de répartition vous est proposée, mais les futures autorités pourront bien sûr la modifier. De toute façon, tout sera revu en même temps que l'adoption des règlements pour l'ensemble des quatre communes. Les pourcentages n'ont pas un immense impact par rapport à ce qui vous est proposé.

**Constanze Bonardo**

Il n'y a pas de question, mais je me permets un petit commentaire : c'est juste un peu dommage de mettre cela en place pour la dernière année.

**Christophe Aubert**

D'une part, nous sommes obligés de le faire pour le 1<sup>er</sup> janvier au plus tard et, d'autre part, nous serions bloqués pour les prélèvements dans ces fonds. Ils ne contiennent pas des millions, mais c'est toujours bien de pouvoir y faire des prélèvements. C'est une obligation, cela fait partie du quotidien des communes.

**La clé de répartition des taxes d'équipement est acceptée à l'unanimité.**

4.4 : Rapport du Conseil communal relatif à l'avenir du pâturage communal

**Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.**

**Nadège Grivel**

Vous avez reçu un rapport concernant l'avenir du pâturage communal. Je me permets de le simplifier en quelques lignes.

Cela fait plusieurs années que, conjointement, la Commission des pâturages et le Conseil communal cherchent une solution pour simplifier les démarches administratives spécifiques au monde agricole qui incombent à notre administration.

Nous avons étudié la possibilité de créer un syndicat d'estivage et de louer le pâturage au syndicat, comme le font d'autres communes et grands propriétaires terriens.

Ces changements ont pour but d'alléger la gestion communale dans les domaines qui sont purement agricoles. Le syndicat serait responsable de la plupart des tâches, et le travail de la commune se limiterait à la facturation du fermage.

Nous aimerions faire aboutir ce projet, car nous pensons que notre future grande commune aura d'autres dossiers plus pressants à gérer. D'autant plus que nous sommes une commune agricole, qui est la seule à avoir une commission semblable.

**Cédric Abplanalp**

Je ne suis pas sûr de bien comprendre. Est-il possible aux agriculteurs des autres communes de Laténa de pouvoir aussi bénéficier de cela ? Le fonctionnement concret est un peu flou.



### **Christophe Aubert**

Jusqu'à présent, le pâturage communal est géré par la Commission des pâturages. Toute la gestion passe donc par la commission, c'est-à-dire également la charge relative à ce pâturage. Depuis plusieurs années, on parle de dissoudre cette commission, de créer un syndicat propre à ce pâturage et d'établir un bail au nom du syndicat pour les parcelles concernées, de manière à ce que la commune n'ait ainsi plus qu'à s'occuper de la facturation de ce bail. Ceci de la même manière qu'elle facture les baux agricoles des terres qu'elle met en location.

Il a fallu commencer par se pencher sur les statuts, pour voir comment nous pouvions goupiller les choses. Comme ce pâturage communal est déjà destiné aux agriculteurs d'Enges, si ce projet est accepté, il nous semble important de convoquer une première séance plénière réunissant tous les agriculteurs du territoire, pour les informer et leur permettre d'adhérer à une future organisation qui sera un syndicat.

Cela se ferait conjointement avec la commune, afin qu'il y ait quand même un certain suivi, pour s'assurer que les choses se fassent en bonne et due forme et que ces statuts se mettent en place. Ensuite, libre à ce syndicat d'accepter qui il veut comme membre. Ceci tout en sachant que le pâturage de Chaumont peut accueillir une certaine charge maximum de bétail.

De toute manière, j'imagine que des éléments tirés du règlement de la Commission des pâturages – dont, notamment, pour la charge de ce pâturage – figureront dans la réglementation, les statuts, du syndicat. Au début, il y aura les agriculteurs d'Enges. Par la suite, au niveau des statuts – comme dans la plupart des statuts – n'importe quel agriculteur peut demander à intégrer ce syndicat, et c'est le syndicat lui-même qui se prononcera sur l'adhésion de ses futurs membres. Est-ce que cela répond un peu à ta question ?

### **Cédric Abplanalp**

Oui, mais on a fusionné et cela fait un peu esprit de clocher. Je le dis un peu comme je le ressens. Je ne suis pas du métier, mais est-ce qu'il n'y a pas un esprit de collégialité avec les éventuels autres agriculteurs ? Si j'ai bien compris, ils devraient faire la demande pour entrer dans le syndicat, mais ils ne seraient pas forcément acceptés. Est-ce que le fait d'avoir notre syndicat et de dire aux trois autres communes qu'elles doivent passer par une voie très réglementaire ne risque pas de leur donner un mauvais signal ?

### **Christophe Aubert**

Bien sûr que cela pourrait donner un tel signal. Toutefois, il faut quand même bien se dire que l'idée vient de la Commission des pâturages. Il faut bien se rendre compte, juste pour donner un ordre de grandeur, que le pâturage communal d'Enges ne peut pas accueillir l'ensemble des bêtes des éleveurs d'Enges.

La capacité du pâturage permet d'accueillir au maximum deux tiers des bêtes de la commune d'Enges. Par la suite, si tous les éleveurs décident de s'organiser autrement et qu'il y a de la place sur ce pâturage, ils peuvent accepter des bêtes qui viennent de n'importe où. Il n'y a pas de contre-indication à cela.

Néanmoins, c'est sûr que la question aurait été complètement différente si nous avions eu un pâturage communal comme celui de Lignièrès, par exemple, de 150 hectares, qui permet d'accueillir 150-200 bêtes et de prendre des bêtes dans tous les coins parce que la charge minimale de leur pâturage n'est pas atteinte. Ce n'est pas le cas pour Enges.

Cette gestion-là sera réservée au syndicat, qui devra s'assurer que son pâturage fonctionne. Cela donne une direction à prendre. Mais je comprends bien qu'à Enges, on s'inquiète du message que l'on donne en mettant en place un syndicat d'élevage, qui, à moyen terme, n'est pas destiné à accueillir d'autres personnes que les agriculteurs d'Enges.



Les autres communes ont bien d'autres projets d'une plus grande envergure que celle d'un pâturage communal à terminer avant l'échéance de la fin de l'année. Mais je comprends bien cette crainte de donner un pseudo mauvais signal. Cela dit, d'un point de vue administratif, la création d'un syndicat sera la dernière chose à mettre en place durant la première législature. Il faut que nous soyons conscients de cela.

Le travail de l'administration au niveau de la gestion du pâturage agricole – avec tout ce que cela implique au niveau de la gestion purement agricole du pâturage – se fait en collaboration avec des membres du terrain. Cela signifie que, comme aujourd'hui, pour la facturation des corvées et des pensions, une personne devra être impliquée. Il est vrai que cela peut donner une mauvaise image, mais ce n'est pas irréversible. Si cela devait malheureusement mal se passer, un bail de 9 ans peut se casser, comme cela se fait aujourd'hui pour les baux agricoles. Je pense que c'est du travail administratif en moins pour la nouvelle commune. Et également des problèmes en moins. On peut voir ces deux points.

**Thierry Adatte**

Une autre question : est-ce qu'il existe d'autres syndicats de ce type à Saint-Blaise ou La Tène ?

**Nadège Grivel**

Il y a le syndicat des Gravereules qui fonctionne avec des agriculteurs d'un peu de toute la région qui englobe Frochaux, Saint-Blaise, Cornaux. Il y a aussi Schweizer Magali (Monpy) qui fait partie d'un autre syndicat, mais sur le terrain des Gravereules.

**Thierry Adatte**

Ce terrain est-il nettement plus grand, puisqu'ils acceptent tout le monde ?

**Nadège Grivel**

Non, ils n'acceptent pas tout le monde. Je ne sais pas depuis quand existe ce syndicat. J'en fais partie, mais je n'ai pas de bétail. Nous en avons à l'époque. C'était une part qui se transmettait. En ce qui me concerne, j'ai hérité d'une part de mon grand-papa. A l'époque, c'était aussi possible d'acquérir des parts, si quelqu'un décédait ou se retirait et avait envie de céder sa part.

Dans ce syndicat, il y a aussi des médecins, des architectes, et pas mal de gens à la retraite. Ce sont toutes des personnes qui ont une part des Gravereules. C'est au bon vouloir des gens de mettre leur bétail là-haut, mais tout le monde n'a pas de bétail.

**Thierry Adatte**

Est-ce qu'il ne serait pas temps de faire cesser ces structures un peu moyenâgeuses ? C'est un peu incroyable qu'un architecte ait des parts dans un syndicat de pâturages. Je ne comprends pas très bien. On ne va pas faire une tempête pour cela, mais je partage un peu les craintes : je trouve que ce n'est quand même pas un très bon signal par rapport à la future commune. Je comprends bien que l'on protège son pré carré, c'est assez clair. Mais ce n'est peut-être pas vraiment le bon moment. A mon avis, ça va passer inaperçu, ce n'est pas si important. Mais si quelqu'un s'emparait de cette histoire, cela pourrait quand même poser certains problèmes, sans que ce soit dramatique, je pense.

J'ai une question supplémentaire à ce sujet : si j'ai bien compris, nous devons modifier un règlement de commune pour adopter ce syndicat. Mais la future commune peut le *balayer* – puisqu'un autre règlement de commune entrera en vigueur – et ne plus vouloir ce syndicat.



**Christophe Aubert**

Evidemment, il faut modifier le règlement, mais on reste libres de le modifier comme bon nous semble. Il n'y a pas d'obligation par rapport à cela. La nouvelle commune est libre de « balayer » – comme tu dis – les règlements, mais elle ne pourra pas ne pas tenir compte des conventions ou des baux existant dans les anciennes communes. Cela peut être une ambition de la nouvelle commune de faire un énorme ramdam pour pouvoir mettre quatre chèvres, mais je ne le pense pas. Il n'y a pas tellement de craintes.

Il faut juste ajouter quelques précisions. Nadège a parlé du syndicat des Graverueles, mais c'est un syndicat privé. Cela n'a rien à voir avec les syndicats communaux. Il n'y a pas de syndicats communaux. Par exemple, personne n'adhère à la société de laiterie de Saint-Blaise, qui regroupe les agriculteurs de Saint-Blaise et environs. Ce sont des membres avec des parts immobilières, puisqu'ils ont des bâtiments, et c'est chasse gardée. Personne n'y rentre, et personne ne rentre dans le syndicat des Graverueles.

Il faut comprendre que les statuts qui seront proposés après notre discussion avec la Commission des pâtures sont des statuts ouverts, qui doivent être acceptés par les agriculteurs d'Enges. La commune veut s'assurer que ça tienne la route, ensuite libre au syndicat d'accepter qui il veut. Il faut bien comprendre cette notion. Il n'y a pas tellement de comparaison avec les autres communes, puisqu'elles n'ont pas de pâtures communales.

**Thierry Adatte**

Cela veut dire que nous allons voter quelque chose dont les statuts seront votés après. Je trouve cela bizarre. Est-ce que nous aurons droit de regard sur ces statuts ?

**Christophe Aubert**

En fait, nous allons voter une modification. Et ensuite la commune aura droit de regard sur ces statuts.

**Thierry Adatte**

Mais est-ce que le Conseil général aura droit de regard ? Nous votons sur des modifications, mais nous ne savons pas ce qu'il y aura suite à ces modifications.

**Christophe Aubert**

Non, pas le Conseil général.

**Thierry Adatte**

Est-ce que nous aurons droit de regard sur ce qui va se passer par la suite ?

**Christophe Aubert**

Pas plus que ce qui est noté dans l'arrêté, non. Les statuts sont préparés en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Cernier.

**Thierry Adatte**

C'est juste une question de bétail.

**Christophe Aubert**

Nous avons déjà commencé à travailler en parallèle sur ce projet. La première chose que nous avons faite, c'est de faire venir M. Amstutz de la Chambre d'agriculture, pour savoir quelle était la manière de procéder, ce qui était réalisable ou non.

Dans un deuxième temps, nous lui avons demandé de nous fournir des exemples de statuts d'autres syndicats comme statuts de référence. Certains statuts de syndicats ou de sociétés tiennent sur une page A4, avec un tiers de la page pour les signatures de tous les membres, et d'autres font 15 pages. Cela dépend de ce que l'on veut y mettre.



La première ébauche de statuts que nous avons préparée et discutée en commission fait 5 pages. Je pense que c'est assez correct. Ces statuts seront ensuite validés par la Chambre d'agriculture. Il n'y a donc pas de mauvaises intentions là-dedans. Nous nous entourons des personnes capables pour la mise en place de ce syndicat.

**Claude Borel**

J'aimerais souligner que la commune fusionnée reste propriétaire des pâturages, que nous passons d'un système un peu différent à un système de baux, que le bail que nous allons signer à la fin de l'année avec le syndicat aura une durée limitée, et que le nouveau Conseil communal de Laténa, au terme du bail, n'aura pas d'obligation de le renouveler avec le même syndicat d'élevage.

Il y a la garantie d'une certaine durée, mais elle n'est pas éternelle. Et je pense que, vis-à-vis de Laténa, nous leur offrons quand même la chance de ne pas avoir à s'initier aux complications du droit agricole avec toutes ses subtilités. Il est quand même assez astreignant de devoir appliquer les règles du droit agricole pour une administration communale.

Nos arguments vis-à-vis de Laténa, ce sont une simplification administrative et la suppression d'une commission. De plus, un bail de longue durée semble être de 6 ans. Les dés seront rejoués, mais pas nécessairement. Il faudrait qu'il y ait un autre syndicat qui revendique le territoire communal.

**Gilles Christen**

Juste une remarque : imaginons que, comme au Val-de-Ruz, il y ait, dans la région de Laténa, la construction d'une halle bovine de 500 bêtes. Si le projet se réalise, il n'est pas complètement impossible que le propriétaire de ces 500 bêtes ait une revendication sur les pâturages de la Combe d'Enges. Dès lors, je trouverais assez déplorable qu'une halle d'exploitation particulièrement intensive puisse monter des bêtes au détriment d'agriculteurs de notre village, qui ont déjà pas mal le couteau sous la gorge. Je trouve donc que la création de ce syndicat, même si ce n'est que pour 6 ans, est une aubaine pour la commune.

La charge administrative en moins pour la commune de Laténa – même si ce ne sont que des *peanuts* – serait déjà une idée d'économie d'échelle, que l'on essayait de revendiquer sur les années à venir.

Par rapport au fait que cette démarche ne soit pas intervenue plus tôt, il faut dire, tout d'abord, que nous n'étions pas sûrs que cette fusion se fasse. D'autre part, cela s'est discuté à plusieurs reprises, et je ne vois pas un gros problème dans le fait que ça se prépare actuellement. Jusque-là, une partie du travail administratif était gérée par la commune. Toute cette administration sera ensuite gérée par le syndicat, donc les agriculteurs, qui – encore une fois – ont déjà pas mal à gérer avec le suivi de leur élevage. Cela leur fera du boulot en plus. Je pense que le travail que faisait la commune jusqu'ici les soulageait quand même un petit peu.

**Cet arrêté est accepté à l'unanimité.**



#### 4.5 : Proposition du Conseil communal relative à la vitrine de la salle communale

#### **Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.**

##### **Vanessa Renfer**

Episode de la vitrine communale no 258...

Nous ne savions pas très bien comment gérer cela, parce que nous ne nous attendions pas à ce que la décision de notre Autorité quant à la gestion de la vitrine allait poser problème.

Eh bien oui, c'est le cas : une société a estimé que nous n'avons pas agi de façon démocratique en prenant cette décision par nous-mêmes. C'est pour cette raison que nous revenons devant vous avec ce point, en espérant le régler une bonne fois pour toutes.

C'est donc la question du droit d'affichage qui est mise en cause actuellement. Nous aimerions que, formellement, le Conseil général attribue cette compétence au Conseil communal, sachant que nous allons respecter ce qui avait été demandé à l'époque par votre Autorité, c'est-à-dire que chaque société active dans le village soit représentée : le théâtre, l'école, Anim'Enges, la pétanque, etc. Il y a vraiment moyen de faire vivre cet affichage, et nous vous demandons donc formellement de nous accorder ce droit. Ainsi, les choses seront claires pour tout le monde.

##### **Michel Vesco**

Je vais essayer de ne pas de me fâcher. On a rigolé un moment, mais là, je trouve que ce n'est plus du tout rigolo. Cela m'énerve au plus haut point. Au lieu de parler de ce genre de choses maintes fois, je préfère être avec mes enfants à la maison.

J'aimerais quand même juste parler de plusieurs choses. Dans votre document, vous dites que des choses ont été décidées il y a plus de 30 ans. Cependant, on ne trouve rien. Il est donc possible qu'elles n'aient pas du tout été décidées démocratiquement non plus : une majorité de personnes au Conseil général représentaient peut-être la société en question, la décision s'est peut-être prise au Chasseur autour d'un verre, on ne sait pas. Je ne veux pas émettre d'hypothèse, on ne sait pas.

Puisque nous ne savons pas comment cela s'est passé, comment peut-on, aujourd'hui, exiger que cela se passe de manière officielle ? Surtout que l'on en parle à chaque Conseil général, et cela fait plus de 8 ans que je suis ici. Je pense que cela n'a pas été caché, et que les personnes en question savent très bien que c'est nous qui l'avons demandé.

Cette demande est entièrement faite dans un but de chicanerie et cela m'énerve ! Ça me rend fou que l'on puisse chicaner des gens pour de tels détails ! J'ai donc une autre proposition : le week-end de Pâques, je ne pars pas, je viens avec deux ou trois personnes, on démonte cette vitrine, on l'amène au stand de tir et on la rend à la société de tir. Point barre ! Et on n'en parle plus ! On installe notre propre vitrine, où l'on affiche ce qu'on veut. Mais il faut arrêter : là, je ne rigole plus !

##### **Vanessa Renfer**

Ça se passe de réponse, je suis complètement d'accord avec toi.

##### **Michel Vesco**

Si le fait de tous lever la main suffit, on peut y aller comme ça. Et l'on arrête les frais. Mais si cela ne suffit pas, je viens avec mon tournevis. Si le tournevis ne suffit pas, je prends un pied de biche, j'arrache cette vitrine et je la fais dégager !

**Claude Borel**

Nous avons un Conseil général qui évoque régulièrement, dans les « Divers », tous les problèmes liés à la vie communale. Et vous ne déposez jamais de motions, vous ne déposez jamais de postulats, vous n'utilisez jamais la forme écrite, claire, décisive. Néanmoins, quand vous formulez des propositions dans les « Divers », vous venez ensuite nous demander, une ou deux séances plus tard, ce qu'est devenue votre demande et si nous avons suivi le dossier.

Je dirais donc que ce rapport est un peu le fruit de cette décontraction que nous avons au Conseil général – et qui me plaît assez, pour vous dire franchement – qui permet d'aborder n'importe quel sujet, et que le Conseil communal ne se vexe pas si le Conseil général a abordé n'importe quel sujet. Toutefois, la seule manière de mettre de l'ordre là-dedans, c'est de ne plus faire de propositions sous forme de remarques générales au Législatif, mais de faire des propositions sous forme de motions. Nous saurons ainsi ce que veut le Conseil général. Néanmoins, il nous reste 8 mois à vivre et nous pouvons continuer comme nous l'avons fait jusqu'à présent...

**Thierry Adatte**

C'est quand même le charme de cette commune et, malheureusement, ce ne sera bientôt plus le cas. Pour moi, quand même, vivre à Enges, être au Conseil général, c'est justement pour pouvoir parler de ces choses-là sans passer par des motions. De toute façon, vous avez X années pour y répondre, donc cela ne change rien. Je pense que, dans une petite commune, justement, on peut parler. Le charme de notre commune, c'est de pouvoir parler de cela. Je suis un peu moins fâché que lui, car j'ai un petit peu plus de distance par rapport à cela, mais je comprends tout à fait. Discuter de ce genre de choses est un peu futile. Mais nous allons de toute façon résoudre ce problème. Il est quasiment résolu : il suffit de voter et c'est en ordre.

**Claude Borel**

Notre réponse aussi a été informelle : nous n'avons pas pris d'arrêté. Nous avons juste rédigé un rapport que nous vous demandons d'appuyer.

**Michel Vesco**

Juste pour rebondir sur les motions : c'est vrai, Claude, que tu nous avais expliqué cela, il y a peut-être 2 ou 3 ans. Néanmoins, je dois avouer un peu honteusement que la première fois que j'ai assisté à un Conseil général en tant que conseiller général, je ne savais pas ce que les termes *motion* ou *interpellation* voulaient dire.

Lorsque l'on arrive comme conseiller général, on ne nous apprend pas à devenir politicien. Il n'y a pas de mode d'emploi. En fait, nous n'en avons strictement aucune idée. Concernant les « Divers », je trouve aussi cela sympa, et c'est ce qui fait parfois durer les soirées un peu plus longtemps... Pour moi, pendant des années, ces « Divers » me paraissaient très officiels.

**Claude Borel**

Néanmoins, avec un *Divers*, l'Exécutif n'a pas de mandat, et il ne sait pas exactement si la remarque qui a été faite par Robert, Jacques ou Jean est une remarque individuelle ou si c'est un vœu collectif du Conseil général. C'est la différence, et c'est cela qui, dans notre longue pratique, a créé une certaine incertitude pour l'Exécutif par rapport aux vœux du Législatif. D'où notre rapport...

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**



## **5. Etat de situation du projet de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise**

---

### **Claude Borel**

J'ai dit tout à l'heure ce que j'avais à dire sur l'état de la question concernant les travaux préparatoires de Laténa.

### **Thierry Adatte**

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est qu'il va falloir s'organiser, en tout cas au niveau des sociétés locales, au niveau de la Commission de fusion, afin d'avoir une discussion, car nous voulons tout défendre : cette salle, ici, sera gérée par Laténa, et je pense que c'est quand même le moment d'en discuter de façon à ce que l'on ne se présente pas tout nus par rapport à ce genre de choses, et que nous soyons un peu préparés. C'est ce que je vois d'important au niveau de la commune. On l'a dit : il y a une identité villageoise, et elle passe par les sociétés locales. Je pense qu'il faut que l'on en discute un tout petit peu.

Il n'y a là rien de péjoratif, bien au contraire. Cela se passe de la même façon dans les autres communes, mais elles ont beaucoup plus de sociétés que nous. Il faut donc que nous fassions un peu attention.

Pour cela, nous allons convoquer une sorte d'Etats généraux des sociétés locales, via la Commission de fusion, pour parler la même langue par rapport aux futures décisions. Il y a pas mal de choses : les règlements et aussi les subventions. C'est là où il faut être un peu revendicatifs. Mais cela va aussi dépendre des autorités, évidemment.

Pour le reste, ça suit son cours. Nous nous trouvons à un stade assez complexe, il faut le dire, dans le sens où nous commençons à discuter de ressources humaines, ce qui n'est pas simple. Mais chaque fusion a connu cela. Je ne vois pas d'autre gros problème.

Néanmoins, je tiens à souligner que l'on voit qu'elles ont un surcroît de travail, j'en suis témoin. Je vois le nombre de séances. C'est un stade complexe pour toutes les communes, mais pour Enges, qui est un peu plus milicienne, avec moins de moyens, c'est un gros challenge et je vous remercie.

### **Constanze Bonardo**

On se réjouit du 1<sup>er</sup> janvier !

## **6. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires)**

---

Aucune correspondance.

## **7. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions)**

---

Aucune intervention.



## **8. Information du Conseil Communal**

---

### **Claude Borel**

Nous n'avons pas tellement l'habitude d'apporter de bonnes nouvelles financières dans notre commune, et j'en ai une aujourd'hui : lors de sa séance d'hier, l'éorén a bouclé ses comptes de manière positive et rétrocédera le trop-perçu aux communes, ce qui nous permettra d'encaisser CHF 31'600.00. Ce n'est pas rien.

Deuxièmement, la Ville de Neuchâtel nous a communiqué son planning pour l'amenée d'eau à Chaumont : adjudication du mandat d'ingénierie en août 2024. Cela impliquera une demande de crédit ad hoc pour l'ingénierie cet été, mais les travaux ne commenceront qu'en octobre 2025, après adoption du crédit définitif en juin 2025, donc par Laténa. Nous essayons d'obtenir un planning différent et plus rapide pour le tronçon Frochaux-Enges. Toutefois, nous ne sommes pas sûrs d'obtenir gain de cause, car cela compliquerait évidemment un peu les choses, au niveau comptable, direction des travaux, etc.

Troisième communication, le Conseil communal a reçu récemment le volet Territoire du PAL et le transmettra prochainement au SAT.

### **Thierry Adatte**

Une question à Claude : pourquoi y a-t-il tout à coup un bénéfice ?

### **Claude Borel**

Il y a des fluctuations au niveau du nombre d'élèves et, dans ce cas, il y a aussi des fluctuations dans le nombre de classes. Et quand il y a des fluctuations dans le nombre de classes, il y a des fluctuations dans le nombre de professeurs. Cela fait donc quelques économies. Il y a parfois des retraites de personnes qui sont très bien payées et qui sont remplacées par d'autres personnes plus jeunes, donc moins payées.

Et puis des travaux sont parfois différés, n'ont pas pu avancer en raison d'oppositions, etc. L'économie est de 1,5 million, sur 100 et quelques millions. Mais 1,5 million représente pas mal quand on reçoit CHF 30'000.00. Chez nous, cela réduira notre déficit.

### **Vanessa Renfer**

Nous devons aussi vous donner des nouvelles des travaux. Les travaux ont repris début mars. Le planning suit bien, mais ils sont actuellement en train de refaire toutes les conduites au centre du village, ce qui va prendre pas mal de temps. Il y a beaucoup de conduites : il y a la conduite provisoire, des conduites anciennes, il y a des niveaux à régler, des chambres à réinstaller.

Vous avez vu que cela a pas mal changé devant le Chasseur, entre autres, avec un trottoir conséquent, qui réduit passablement la largeur de la route, tout en restant dans les normes.

Depuis deux ou trois jours, la vitesse dans le village est limitée à 30 km/h. Comme l'arrêté a été validé par le Canton, nous pouvons déjà appliquer cette mesure. Actuellement, la limitation de vitesse est liée au chantier, mais nous poserons ensuite les panneaux définitifs zone 30, avec les marquages adéquats.

Nous avons pu convenir avec l'entreprise – ce qui est vraiment très cool – que, pendant la période de la Fête des Vents d'Enges, il n'y aura pas de grosses fouilles ouvertes. Ils vont profiter de cette période-là pour faire des travaux annexes à d'autres endroits du chantier, mais cela devrait limiter les problèmes liés à des fouilles importantes. Donc, le carrefour, puis le haut du village.



Concernant l'arrêt de bus, nous avons retenu l'offre de Facchinetti, puisqu'elle est la plus avantageuse et que nous profitons des synergies avec les travaux actuels pour avoir un prix intéressant. Avec l'entreprise Facchinetti, nous allons rencontrer prochainement la famille Sunier, propriétaire du bien-fonds, pour déterminer exactement la surface et quand seront réalisés les travaux.

En ce qui concerne la laiterie, le projet d'acte est prêt...

**Laura Richard**

Il est pratiquement terminé et nous allons le soumettre au propriétaire. Ces prochaines semaines, nous devrions normalement aboutir à la vente formelle.

## **9. Question des membres du Conseil général**

---

**Pierre-André Geiser**

Vente de la Métairie d'Enges

Est-ce que la vente de la Métairie d'Enges est maintenant concrétisée ?

**Vanessa Renfer**

Non, toujours pas.

**Constanze Bonardo**

Est-ce que ce sera fait avant la fin de l'année ? Cela fait quand même un certain temps que l'on nous en parle.

**Vanessa Renfer**

J'espère bien. Mais la balle est maintenant dans le camp du futur acquéreur.

**Christophe Aubert**

Les documents sont prêts, les actes sont rédigés. Les choses traînent, nous avons eu pas mal de problèmes de délais avec le notaire en question, ce qui fait qu'ils doivent remettre à jour le dossier financier, les cédules, etc., pour que ce soit avalisé. Mais de notre côté, tout est prêt. Nous les avons relancés encore la semaine passée pour que les choses avancent.

**Thierry Adatte**

Arbres de la Baume

J'ai une question par rapport à la Baume et aux arbres, qui prennent de plus en plus de place et qui était censés être enlevés. Où en sommes-nous ?

**Claude Borel**

Nous suivons toujours ce dossier avec notre avocat conseil. Mais je précise que tout ne dépend pas de nous, mais aussi des procédures en cours au niveau du SAT.

**Gilles Christen**

D'abord un petit complément par rapport à la problématique des arbres et de ces propriétaires. J'ai entendu dire d'autres personnes d'une autorité communale – d'une commune peut-être plus importante – que, si le problème se posait chez eux, ils mandateraient une entreprise pour couper ces arbres ou les déraciner, et que la facture était ensuite envoyée au propriétaire qui n'avait pas fait son travail. Point barre.



**Claude Borel**

Oui, mais le point barre ne joue peut-être pas de la même manière si les arbres sont en zone agricole. Cela ne dépend pas entièrement de la commune, mais quand même en partie du SAT. L'argument est peut-être valable pour les trois ou quatre arbres qui sont les nôtres, mais pas pour les 2'000 arbres qui sont en terrain agricole.

**Gilles Christen**

J'avais eu l'impression, dans les précédentes communications à ce sujet, que le SAT avait donné un avis comme quoi ces arbres n'avaient rien à faire là.

**Laura Richard**

Il y a des recours en cours.

**Gilles Christen**

Quelle peut être la durée de report suite à ces recours ?

**Claude Borel**

C'est un peu difficile pour nous – surtout avec la surcharge de travail en période de fusion – de donner une priorité à un dossier, pour lequel l'Etat lui-même, beaucoup plus puissant que nous, ne trouve pas la force juridique suffisante.

**Gilles Christen**

Chauffage à distance

Loin de moi l'idée de vous mettre en cause dans ce dossier. C'était juste pour savoir. J'ai une deuxième question concernant le chauffage à distance : avez-vous quelque chose à nous mettre sous la dent ?

**Claude Borel**

Nous avons eu des premiers entretiens avec Masai, qui a fait des démarches auprès des propriétaires, afin de savoir qui est intéressé par le chauffage à distance. Ces lettres sont parties, nous avons déjà reçu quelques réponses, quelques-unes négatives, d'autres positives, mais plutôt positives pour de grands bâtiments et négatives pour de petits bâtiments. Nous ne savons pas comment cela évoluera par la suite, mais, globalement, pour ce que j'ai vu, c'est assez satisfaisant.

**Christophe Aubert**

Mais lointain... si j'ose dire. Les premières projections parlaient de 2026. Ce ne sera pas sous l'ère Enges.

**Claude Borel**

La question est à l'ordre du jour de notre prochaine séance avec Masai : qui sera propriétaire du réseau de chauffage à distance ? Cela peut être la commune, mais cela peut être une entité du genre Viteos, Energie Romande ou autre, un consortium de propriétaires intéressés, cela peut être toutes sortes de variantes juridiques. Dès lors, si ce n'est pas la commune, le projet peut démarrer indépendamment d'un crédit voté par la commune, mais dans l'intérêt général quand même. Nous n'avons pas de réponse. C'est un sujet de conversation pour notre prochaine séance avec Masai.



**La présidente remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général et clos la séance à 21h52.**

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La présidente

Le secrétaire



*Constanze Bonardo*



*Michel Vesco*

Procès-verbal établi par Mme Esther Wagnières (Ancrages), sous la responsabilité de l'administratrice Mme Laura Richard.